

## **SM le Roi souligne l'urgence d'adopter le cadre juridique relatif au Conseil Economique et Social**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 11-10-2009 00:23:22

**Dans un discours devant les membres des deux chambres du Parlement lors de la cérémonie d'ouverture de la première session de la troisième année législative de la huitième législature, le Souverain a souligné la nécessité de veiller à ce que l'établissement et l'opérationnalisation de ce Conseil obéissent à une logique d'harmonisation et de complémentarité entre les différentes institutions nationales.**

"Notre objectif est de voir émerger un Conseil Economique et Social constituant un modèle marocain en la matière et, qui, par la qualité de ses avis consultatifs, s'affirme comme une instance constitutionnelle d'expertise et de savoir-faire, pour les questions majeures de développement concernant la nation", a affirmé SM le Roi.

Le Souverain a précisé que "l'efficacité et la crédibilité du Conseil resteront tributaires d'une composition rationalisée comprenant des experts et des opérateurs à la compétence avérée et reconnue dans les domaines de développement".

De même, a ajouté SM le Roi, la composition plurielle du Conseil implique qu'il soit représentatif des forces vives et productives de la nation, comprenant notamment les organisations socio-économiques et professionnelles, et les structures associatives qualifiées. Le Conseil, a poursuivi le Souverain, doit, en outre, compter en son sein une présence appropriée de la femme et s'ouvrir sur les potentialités nationales existantes dans le pays comme à l'étranger et ce dans le souci de "répondre à Notre volonté d'y associer toutes les compétences marocaines, où qu'elles soient".

Le Souverain a souligné que le Conseil économique et social devra s'atteler prioritairement à l'élaboration de la nouvelle Charte sociale, à donner son avis sur la cohérence et la synergie devant marquer les plans de développement et les politiques sectorielles, ainsi que sur les moyens à mettre en Œuvre pour en consolider la portée régionale.

SM le Roi a, par ailleurs, engagé le gouvernement à prendre les mesures d'harmonisation qui s'imposent pour prévenir toute interférence ou incompatibilité entre les compétences du Conseil et celles des instances opérant dans le même domaine.

Après avoir rappelé que le conseil économique et social est une instance consultative pour les organes exécutif et législatif, le Souverain a affirmé attendre du nouveau conseil qu'il s'attèle, en particulier, à enrichir, par son expertise et ses avis consultatifs, le travail parlementaire et gouvernemental et ce, dans l'objectif de consolider davantage la place du parlement et d'en conforter la crédibilité.

"En procédant à l'opérationnalisation de ce Conseil, Nous posons un nouveau jalon pour la

consolidation de la gouvernance en matière de développement, dont Nous voulons faire un levier essentiel pour l'ancrage de la citoyenneté digne, agissante et efficiente", a ajouté SM le Roi.

MAPF